



Pour citer cet article :

Bize (Dr Paul-René), « Sur une catégorisation synthétique des principaux types de mineurs délinquants », *Rééducation*, n°8, juillet 1948, p. 14-19.



## SUR UNE CATÉGORISATION SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX TYPES DE MINEURS DÉLINQUANTS

*L'on trouvera ci-dessous avec un court commentaire la catégorisation des mineurs délinquants adoptée par la Commission de réforme du centre d'observation de Paris sur les propositions présentées par le Docteur BIZE.*

**T**OUTE catégorisation implique préalablement le choix de critères susceptibles de donner toute satisfaction dans le rangement des faits que l'on se propose de classer. Comme les points de vue auxquels on peut se placer peuvent être fort différents, il s'ensuit pour toutes choses des modes très divers de classification. Ce qui fait, qu'en cette matière, les possibilités de critique sont fort nombreuses et que chacun peut toujours s'efforcer d'essayer de faire mieux. L'idéal serait évidemment qu'initialement l'on se mît d'accord sur l'objectif que l'on se fixe, que l'on s'entende sur le « tout d'abord, de quoi s'agit-il » comme le répétait souvent LYAUTEY. Alors, on s'ingénierait, non à trouver d'autres modes de groupements, mais de perfectionner ceux qui répondent au but poursuivi.

Particulièrement significatives sont, à ce sujet, les diverses tentatives conduites pour catégoriser les mineurs délinquants. Car, en cette matière, plus qu'en toute autre, les perspectives peuvent être fort différentes.

On peut se placer uniquement sous l'angle juridique et classer les délinquants d'après la nature de leur infraction (vol, coups et blessures, attentat à la pudeur, etc.), ou leurs antécédents judiciaires (délinquant primaire, délinquant récidiviste), ou les mobiles de l'infraction (misère, libation, jeu, curiosité, rixe, etc.), ou les sanctions dont ils ont fait l'objet, etc., etc.

Les études les plus intéressantes sont sans conteste, celles relatives à la définition des facteurs qui peuvent engendrer la délinquance. La délinquance juvénile doit, en effet, être considérée comme un véritable sylaptôme relevant de facteurs multiples : facteurs économique-sociaux,

facteurs familiaux, facteurs génétiques, facteurs médicaux. Chacun de ces facteurs pouvant être le point de départ d'un mode de classement. Signalons, à titre d'exemple :

Parmi les *facteurs économique-sociaux* : le rôle de l'assiduité scolaire, de la qualité de l'apprentissage ; celui du climat économique et moral d'un pays ; et aussi celui des lectures, des affiches et surtout du cinéma.

Parmi les *facteurs familiaux* : le rôle de la dissociation familiale, des situations irrégulières et aussi des fautes éducatives (par excès ou par défaut), du climat d'incompréhension et des complexes psychanalytiques qui en découlent.

Parmi les *facteurs médicaux* : le rôle des affections neuro-psychiatriques, des troubles graves du caractère, des anomalies de l'intelligence ; par delà ces syndromes, le rôle étiologique possible des troubles endocriniens, du stade pubéral ; et par delà encore les causes finales que constituent l'alcoolisme, l'hérédosyphilis, les traumatismes obstétricaux ou accidentels, les méningo-encéphalites infectieuses, l'encéphalite épidémique, les tumeurs cérébrales, les tuberculomes encéphaliques ou simplement une malédiction héréditaire.

La connaissance de tous ces points, et sans doute de bien d'autres encore, est utile et peut faire l'objet d'études statistiques du plus haut intérêt.

Mais, parmi ces si nombreux facteurs, toute la difficulté est de savoir la part qu'il convient d'attribuer à chacun d'eux dans la production de la délinquance. Autrement dit d'établir un mode de classification susceptible de les comprendre tous. Des efforts très intéressants ont été faits dans ce sens ces dernières années ; parmi les mémoires qui ont été consacrés à cette question, citons notamment ceux qui furent publiés dans la revue « Sauvegarde ».

Cette façon analytique de conduire une classification est d'un avantage scientifique indiscutable mais son application courante est peu pratique, parce que l'esprit se perd au milieu de tous ces facteurs. Aussi n'était-il pas sans intérêt d'essayer d'isoler des groupements permettant de répartir les délinquants mineurs en quelques grandes catégories telles qu'elles sont données par la clinique ; catégories qui tirent leur origine des inter-réactions mêmes de ces différents facteurs et de leur structuration en des *constellations* réductibles à un certain nombre de portraits aisément identifiables.

Cette manière de procéder est d'ailleurs celle à laquelle est obligé de se livrer consciemment ou inconsciemment tout psychiatre lorsqu'il veut essayer de se faire une idée du cas qui se trouve en face de lui, afin d'établir son diagnostic, de porter un pronostic, de préconiser des mesures

éducatives et même d'instituer une thérapeutique. Il lui faut pour cela se faire une vue d'ensemble du sujet, le portraiturer en le comparant à d'autres « modèles internes », d'autres portraits.

C'est dans ce sens que nous avons établi la catégorisation suivante :

\*\*

I. — *Délinquant accidentel* :

Sujet normal intellectuellement, caractériellement et affectivement.  
Milieu familial et social normal et non défavorable.  
Infraction motivée par privation, libation, jeu, curiosité ou entraînement.  
*Conseil* : réintégration familiale, libération complète.

II. — *Délinquant « cas social »* :

Sujet normal intellectuellement, caractériellement et affectivement.  
Milieu climatique social et familial défavorable (atmosphère conflictuelle, erreurs éducatives, mauvais exemples ; fréquentations perversifiantes ; rôle adjuvant de crise juvénile).

Infraction motivée le plus souvent par entraînement. Délinquant ayant besoin d'être séparé de son milieu.

*Conseil* : placement en liberté surveillée, hors de la famille ; soit chez particulier de la famille ou non ; soit en home de semi-liberté ; soit en internat scolaire ou professionnel normal.

III. — *Délinquant subnormal et cas social* :

Sujet subnormal d'intelligence moyenne, essentiellement concrète ; fort retard scolaire le plus souvent ; quelques troubles du caractère ; très instinctif et de faible capacité de censure ; plutôt fruste, avec cercle d'intérêts très réduit et affectivité inorganisée.

Milieu climatique social et familial variable.

Délit inorganisé et souvent de « commande ». Délinquant ayant besoin d'être encadré dans un groupe.

*Conseil* : placement de préférence dans un centre d'apprentissage : soit de formation professionnelle complète, si sujet jeune ; soit du type « formation accélérée », si sujet plus âgé.

IV. — *Délinquant arriéré intellectuel* :

Sujet arriéré intellectuellement, de mentalité très fruste ; avec ou sans anomalie du caractère ou de l'affectivité ; avant tout très suggestible.

Milieu familial variable, souvent défavorable ; fréquentations douteuses. Infraction du type « bêta », de caractère inconséquent.

*Conseil* : placement suivant l'importance de l'arriération et la nature des troubles associés du caractère ou de l'affectivité ; c'est-à-dire : soit dans l'agriculture, soit dans un internat spécialisé, soit dans un établissement médico-pédagogique ; et s'il y a des troubles importants du caractère, dans une maison d'éducation surveillée comportant une section d'arriérés.

V. — *Délinquant instable et fugueur* :

Sujet plutôt fruste ; retentissement affectif très faible ; essentiellement instable, fugueur, vagabond ; indiscipliné, difficile à adapter socialement ; très mobile ; peu facile à fixer affectivement et professionnellement ; moralité faible, inéduquée et inéducable ; offrant peu de prise ; est amené, pour toutes ces raisons à commettre des délits répétés ; peu dangereux habituellement.

Milieu climatique social et familial habituellement peu favorable et de toutes façons insuffisant.

Délinquance à répétition, par besoin et par tentation.

*Conseil* : maison d'éducation surveillée.

VI. — *Délinquant du type « opposant-sthénique » (le « dur »)* :

Sujet d'intelligence le plus souvent normale ; peu émotif, sthénique et actif ; indépendant et « cabochard » ; peu intimidable d'apparence, mais non inactif, voire même hyperesthésique ; parfois paranoïaque, subversif ; violent, meneur, « caïd » ; de fond non sadique, non cruel ; plutôt immoral qu'amoral et d'ailleurs assez « régulier ».

Milieu familial habituellement défavorable et, de toutes façons, insuffisant.

Délit organisé, prémédité. Délinquant difficile, nécessitant un encadrement de groupe ferme et compréhensif, susceptible de l'« accrocher ».

*Conseil* : maison d'éducation surveillée.

VII. — *Délinquant dangereux avec malignité* :

Sujet d'intelligence souvent normale et même supérieure ; anémotif, inactif, inintimidable ; sournois, cauteux, trompeur ; calculateur, cruel,

méchamment, parfois sadique ; on a très peu de prise sur lui ; difficilement perfectible ; capable de passer « froidement » à l'acte, avec violence ou non.

Milieu familial parfois défavorable ou insuffisant et, en tout cas, débordé.

Délit prémédité. Délinquant dangereux et peu amendable.

*Conseil* : ségrégation sociale : prison-école, voire emprisonnement.

#### VIII. — *Délinquant psycho-névrotique curable* :

Sujet atteint soit d'une affection neuro-psychiatrique curable ou passagère, soit d'une névrose d'origine conflictuelle, soit d'un trouble du développement affectif.

On trouve souvent associées les manifestations suivantes : hyperesthésie, fort retentissement affectif des conflits, difficulté du déconditionnement, affectivité égocentrique et captative, excessivisme et dramatisation, révolte et esprit vindicatif.

Milieu familial *affectivement* défavorable et générateur de conflits.

Délit de caractère intempêtif, impulsif et compensatoire, voire de type passionnel. Délinquance symptomatique.

*Conseil* : mise en observation dans un service libre d'hôpital psychiatrique, ou même cure psychothérapique externe.

#### IX. — *Délinquant psychiatrique peu curable* :

Sujet atteint de démence, de vésanie peu curable, de séquelles graves, d'encéphalite épidémique, d'épilepsie profonde, d'imbécillité profonde, etc.

Milieu familial hors cause.

Actes des aliénés. Délinquant aliéné.

*Conseil* : placement dans un établissement ou dans une colonie agricole régis par la loi de 1838.

\*

\*\*

Il n'a pas été fait place à l'*homosexualité* dans cette catégorisation et on pourrait s'en étonner en raison de son assez grande fréquence chez nos mineurs. Il nous est apparu, en effet, que cette manifestation devait

être considérée surtout comme un *symptôme*, au même titre que la mythomanie par exemple. Autrement dit, ce qui importe avant tout, c'est le terrain sur lequel elle évolue : est-elle, par exemple, un accident unique et occasionnel ? ou la conséquence quasi logique d'un état de vagabondage chez un instable fugeur ? ou le fait de la suggestibilité d'un débile intellectuel ? ou le moyen facile d'obtenir de l'argent chez un dévoyé de moralité nulle ? ou le résultat d'un état psycho-névrotique consécutif à des complexes psychanalytiques ? ce qui nous ramène à nos catégories.

Par ailleurs, mention n'est pas faite non plus, du terme de *pervers* ; ceci à dessein. Cette désignation nous apparaît trop comme une « fausse notion claire » ; chaque jour, on assiste, de plus en plus à son démembrement, dans l'ignorance où nous sommes du substratum exact de cet état, de la difficile discrimination parfois du « vrai » pervers et du faux pervers, de l'origine conflictuelle possible de certains cas, mieux vaut se montrer prudent. La notion de terrain nous paraît, ici également, beaucoup plus féconde ; il paraît assez facile d'en définir les traductions caractéristiques ; ce sont celles qui ont fait l'objet de la catégorie VII (délinquant dangereux avec malignité).

A l'usage, cette classification, nous est apparue d'un maniement assez commode ; elle permet de recouvrir facilement tous les cas que l'on peut rencontrer ; elle est simple, accessible à tous nos éducateurs ; et surtout elle permet de grouper la plupart des faits en quelques grandes têtes de chapitre, ce qui ne peut que faciliter les recherches statistiques et les rendre plus objectives ; car, peut-on comparer, sur le plan statistique, le délinquant accidentel, le dévoyé inéduqué, le délinquant dangereux, le psycho-névrotique ? Nous croyons que c'est à l'intérieur de ces diverses catégories que devraient être conduites ces opérations si l'on veut que les résultats qu'on en tire ne soient pas trompeurs, sinon on compare le non-comparable.

